

—C'est que je les connais... je me souviens...
—Quelle raison le fait croire que le moulin de sonpion le rendrait à ce point cruel et implacable ?
—Je les connais... répéta une seconde fois l'enfant d'une voix qui tremblait.
—Alors, pourquoi restes-tu ici ?
—Ou voulez-vous que j'aille ?
—N'importe où ; tu seras moins malheureux qu'ici.
—Ils me poursuivraient pour me tuer partout où j'irais.
—Pour te tuer ?
—Oui, à cause de l'histoire dont je vous parlais tout à l'heure ; et c'est pour ça que devant eux je fais l'idiot, comme ils m'appellent tous dans le village et tel.
—Et cette histoire si terrible ?
—Je vais vous la dire bien bas... bien bas... répondit l'enfant en s'asseyant à demi sous le pédoncule de la machine.
La suite au prochain numéro.

ATTENTION ! ATTENTION !

M. le Dr. Mathien, dentiste, No. 192 rue Notre-Dame, peut maintenant, par un procédé tout nouveau, extraire les dents les plus endommagées et les plus douloureuses sans causer aux patients la moindre douleur.

COURRIER DE ST-HYACINTHE

Vendredi, 22 Mars 1867.

Nous avons lu avec une satisfaction bien légitime les principaux discours qui ont été prononcés à la chambre des communes d'Angleterre, lors de la présentation du projet de loi relatif à la confédération des provinces britanniques, et les paroles éloquentes sorties de la bouche des principaux hommes d'état du parlement anglais à l'adresse de nos délégués, et singulièrement de nos amis plates et grossières de nos anxieuses canadiens dont la mine piteuse et la façon écourtée font pitié à voir.

C'est M. Adderley, sous secrétaire d'état pour les colonies, qui a présenté ce projet de loi à la chambre des communes. Il commença par rappeler à la mémoire de la chambre que la question n'était point nouvelle. En 1849 une association s'était formée dite *British North American League* dont l'objet était d'agiter l'opinion publique en faveur de cette union. En 1854 la législature de la Nouvelle-Ecosse avait adopté une résolution déclarant, en termes généraux, cette union désirable. M. le Howe, l'ancien ministre d'aujourd'hui, fut alors un des plus zélés partisans de la confédération. En 1858 c'est le ministre canadien qui s'occupa à son tour de la question et adressa à ce sujet une dépêche au bureau colonial. En 1861 la Nouvelle Ecosse prit de nouveau les devants pour demander l'union et proposa aux autres provinces d'envoyer à Londres des délégués pour en conférer avec le ministre des colonies, le Duc de New-Castle, lequel promit alors que si les provinces désiraient s'unir, le bureau colonial se prêterait volontiers à leurs aspirations. Les provinces maritimes s'assemblèrent en convention, à laquelle le Canada demanda à être représenté, et ensuite les délégués de toutes les provinces réunis à Québec, en octobre 1864, adoptèrent une série de résolutions qui sont la base du bill actuellement soumis au parlement britannique.

Voici un passage du discours de M. Adderley qui fait voir de quelle manière on envisage les résultats commerciaux de la grande œuvre de la confédération. — Les avantages commerciaux sont les plus importants et les plus incontestables. Les tarifs différents et hostiles maintenus par chacune des provinces constituent un système ruineux pour le commerce colonial ; on ne peut se faire une idée de l'importance d'abattre ces barrières qui entravent les relations commerciales en songeant que par le traité de réciprocité avec les Etats-Unis le commerce entre les deux pays qui était de \$2,000,000 s'est élevé à \$20,000,000. — Ce traité a été mis de côté, je le sais, mais ce n'est pas une raison pour qu'on n'établisse pas entre ces deux provinces une réciprocité plus solide et plus complète. Il est impossible de mettre en doute les avantages d'une union commerciale entre le Canada, pays agricole et manufacturier, et les provinces maritimes avec leurs magnifiques ports de mer et leurs inépuissables pêcheries. Jamais trois pays limitrophes n'ont été mieux destinés par la nature à former par leur union une nation puissante et prospère.

En voyant la sympathie et la dévotion qu'on nous témoigne de l'autre côté de l'Atlantique, nous levons nous réjoir de voir que l'Angleterre n'est plus à ce temps où elle gênait la liberté de ses colonies et s'opposait souvent à leurs desirs. Depuis trente ans un changement radical s'est opéré sous ce rapport ; et s'il est un pays capable de comprendre les intérêts des colonies elles-mêmes, et de savoir ce qui leur convient, ce sont bien les colonies elles-mêmes. Si on eut toujours suivi la politique libérale d'aujourd'hui, certainement la couronne britannique aurait conservé longtemps ses colonies de la Nouvelle-Angleterre ; par la même, elle aurait pu, avec prudence et sagesse, développer chez le peuple américain, des goûts moins démodés et plus pratiques, et par là même leur stabilité comme nation. En froissant leurs intérêts elle a hâté leur séparation de la métropole ; et enivré de leurs succès comme de leurs idées d'indépendance, les fondateurs de la république américaine ont jeté sur le papier une constitution dont on voit maintenant les défauts, sans oser les corriger.

Hélas ! nous voyons que l'Angleterre a reconnu sa faute d'autrefois ; en voyant le développement immense de sa colonie du Canada, son intelligence pratique des affaires lui a fait comprendre qu'elle devait aider sa colonie et non l'enlever à sa marche ; et en nous accordant le gouvernement responsable de quelle possède elle-même, elle a plus qu'aucune autre puissance

dans le sens du développement des principes monarchiques. Aujourd'hui elle nous tend la main et l'union des représentants de la nation anglaise sur cette question de confédération est une garantie qu'elle saura apprécier et que nous faisons pour la conservation des idées d'ordre et de saine politique sur le continent américain.

Nous ne saurions terminer cet article sans mentionner les belles paroles de M. Cardwell, ancien ministre des colonies, à l'adresse de la population française de ce pays. Prononcées au sein du parlement, elles ont pour nous une signification que nous ne saurions méconnaître et elles doivent nous faire plaisir. En parlant des provinces britanniques, M. Cardwell a dit : « Si ces provinces sont unies physiquement par la nature, elle le sera aussi moralement par leur profond et ferme attachement à nos institutions politiques. Et ces remarques ne s'appliquent pas seulement à ceux qui dans ces provinces parlent notre langue ; elles s'appliquent aussi au Bas Canada, aux canadiens français qui ne le cèdent à personne en dévouement loyal et sincère aux institutions britanniques. »

Nous avons sous les yeux deux requêtes qui ont été adressées au ministre des colonies pour demander que les privilèges accordés à la minorité protestante du Bas-Canada par le Bill de la Confédération soient conférés également à la minorité catholique du Haut-Canada. Elles sont signées respectivement par les Evêques catholiques de chacune des provinces.

Nous publions celle des Evêques du Bas-Canada ; elle est plus courte que l'autre dont est le résumé :

« Les soussignés, évêques catholiques romains du Bas-Canada, après avoir lu attentivement la requête adressée à votre Seigneurie par les évêques catholiques romains du Haut-Canada, croient qu'il est de leur devoir de déclarer à la manière la plus solennelle qu'ils concourent entièrement dans toutes les demandes contenues dans la requête, parce qu'ils les considèrent basées sur des principes de commune justice. »

« Ayant toujours été disposés à accorder aux autres la plus complète liberté en matière d'enseignement, les soussignés sentent qu'ils ont le droit de demander que le peuple de leur croyance possède cette même liberté et jouisse de tous les privilèges accordés aux autres. »

« Les soussignés sont profondément convaincus que la question de l'enseignement, qui a été un embarras pour les divers ministères qui se sont succédés en Canada et une source abondante de dissensions et de surcélébrations parmi le peuple, continuera à être une cause de désordre et de trouble, dans un avenir peu éloigné, les plus déplorables résultats à moins que le gouvernement métropolitain ne trouve moyen de la résoudre d'une manière permanente et définitive. »

« Les soussignés s'unissent donc aux évêques du Haut-Canada pour prier respectueusement Votre Seigneurie d'accorder à la question de l'attention qu'elle mérite et pour demander qu'une clause soit insérée dans la nouvelle constitution de ces provinces assurant aux catholiques du Haut-Canada, lesquels sont une forte minorité dans cette partie de la province, tous les droits et privilèges qui peuvent être accordés à la minorité protestante dans le Bas Canada. »

« Et vos requêtes comme c'est leur devoir, ne cesseront de prier. »

C. F. évêque de Thio, administrateur de Québec.

Thomas, évêque des Trois-Rivières. C., évêque de St. Hyacinthe. Québec, 21 novembre 1866.

Comme on le voit, les Evêques demandent que les minorités fussent sur un pied d'égalité parfaite. Nos ministres sont entrés dans ces vues et ils ont fait insérer dans l'acte Imperial une clause dont le but est d'établir cette égalité de privilèges.

La difficulté maintenant n'est plus que sur l'interprétation de cette clause. On a bien voulu donner à chaque minorité les mêmes recours contre l'oppression possible des majorités ; mais le moyen que l'on a adopté aura-t-il l'effet désiré ? Voilà la question.

Nous avons déjà dit que pour notre part nous pensions que la minorité catholique de la province d'Ontario n'aurait pas absolument les mêmes garanties que les protestants du Bas Canada. Mais nous croyons néanmoins qu'il ne faut pas s'alarmer inutilement. Notre constitution peut avoir en théorie des défauts et répondre cependant dans la pratique aux besoins du peuple. C'est ce que fait remarquer judicieusement le *True Whig*. Cet organe distingué du clergé catholique anglais était opposé à la confédération ; son opinion dans la circonstance actuelle en a d'autant plus de poids. Il reste à savoir, dit-il, si nos hommes d'état n'ont pas obtenu pour nous tout ce qu'il était en leur pouvoir d'obtenir ; le devoir des catholiques aujourd'hui est d'accepter franchement la situation qui leur est faite et d'en tirer le meilleur parti possible.

Nous espérons que ce sage conseil sera compris et suivi.

Les rumeurs d'une nouvelle invasion du Canada par les fénians prennent de la consistance. L'ardeur de ces derniers est de nouveau excitée par les nouvelles des soulèvements en Irlande. Toutes les folles espérances de ces malheureux Irlandais se réveillent et empruntent peut-être au regret les échecs passés un degré de vivacité qu'elles n'avaient pas auparavant et qui se traduira probablement par une révolte plus générale.

Les fénians des Etats Un's paraissent croire que le meilleur moyen d'aider leurs frères d'Irlande serait de frapper sur le Canada un coup qui obligerait l'Angleterre à diviser ses

forces. On signale depuis quelque temps à Buffalo et ailleurs des préparatifs hostiles à notre pays, et les autorités canadiennes ont reçu, parait-il, des rapports qui justifient des mesures préparatoires.

Les bandes armées de Roberts comptent peut-être sans nos volontaires qui sont, mieux encore que dans le mois de Juin, disposés et réparés à faire face aux envahisseurs.

Ainsi, sans s'alarmer encore, l'opinion publique est un éveil, et l'autorité a l'œil ouvert sur les menées secrètes de nos ennemis.

Eh bien ! c'est dans ces circonstances que l'on lit dans le *Courrier de St. Hyacinthe* :

« Les Irlandais sont en pleine révolte ; le joug anglais pèse à tout le monde, en Asie, en Europe, comme en Amérique. »

« Nous souhaitons de tout notre cœur un triomphe complet aux Irlandais. »

Le *Journal* est donc fénien ! C'est toujours bon à savoir.

Nous avons déjà fait connaître librement et franchement notre opinion sur la clause du projet fédéral relative aux droits des minorités religieuses. Rien n'est arrivé depuis qui ait pu nous faire changer d'opinion. Mais, comme nous le disions, le devoir des catholiques, croyons-nous, est d'accepter la situation telle qu'elle nous est faite et d'en tirer le meilleur parti possible.

Nous ne pouvons, d'ailleurs, nous empêcher de reconnaître que l'intérêt des partis sous le régime fédéral nous offrira de fortes garanties de sécurité et de justice égale pour toutes les dénominations religieuses. Ceci est évident, sans doute ; spéculer sur les combinaisons politiques, quand il s'agit de faire une constitution, peut être chanceux ; mais cependant nous ne devons pas méconnaître que des intérêts et des expédients de la politique surgissent souvent un état de choses durable et qui imprime son cachet sur la législation.

Le passé nous est un exemple de ce résultat des combinaisons politiques. Sous l'Union, en effet, nous avons toujours été gouvernés par une majorité protestante ; dans la représentation nationale nos co-religionnaires ont toujours été en minorité, et cependant, il faut le reconnaître, nous avons obtenu pour les catholiques du Haut-Canada autant et peut-être plus que n'ont en les protestants du Bas-Canada. Conçus n'ont jamais eu à se plaindre ; leur position, grâce à notre esprit de libéralité reconnu à toujours été parfaitement libre ; le contraire est arrivé pour nos frères de l'autre partie de la Province, il est vrai, mais, après tout, ne des clear-grits. Mais, après tout, nos Statuts présentent *prima facie* ce résultat : La majorité a accordé autant et peut-être plus qu'elle ne s'est réservée.

C'est résultat est celui du jeu des intérêts de partis. Or ne serait-il pas raisonnable de s'en autoriser pour espérer, comme fruit des combinaisons de partis sous la confédération, la tranquillité dans la sphère religieuse et le respect constant des privilèges des minorités ?

Quelle sera la position des partis sous le nouveau régime ?

Tout nous dit que le Bas-Canada sera le pivot sur lequel tournera tout le rouage de la politique nouvelle. Placés entre le Haut-Canada et les Provinces Maritimes, nous serons maîtres de la situation, car on aura besoin des votes bas-canadiens et l'on nous ménagera. Nous tiendrons toujours la balance des intérêts opposés ; par notre adhésion nous la ferons pencher du côté qu'il nous plaira ; le Haut-Canada comme les Provinces d'en bas s'abstiendront donc de nous molester, de s'aliéner ceux qui seront les arbitres de leurs destinées.

On le voit, de cet état de choses nous ne pouvons que nous féliciter pour les catholiques de fortes garanties. On pourrait dire que ces garanties sont de nature à faire disparaître ou du moins atténuer beaucoup des craintes suscitées par le droit d'appel accordé aux minorités religieuses.

Au dernier consistoire secret tenu par le souverain-Pontife le 22 février, Sa Sainteté a rendu publique les élections faites par l'organe de la Sacré Congrégation de la Propagande depuis la tenue du dernier consistoire. On y a proclamé :

« L'Eglise Episcopale de Germanie, en partibus infidelium, pour Mgr. Joseph Laroque, transféré du siège de St. Hyacinthe au Canada. »

Nos lecteurs comprendront que c'est une attention pleine de bienveillance dont Sa Sainteté a daigné honorer notre ancien Evêque, que de n'avoir pas voulu que le digne Prélat demeurât sans titre Episcopale ; si ses infirmités l'ont rendu incapable de continuer à administrer l'Eglise de St. Hyacinthe, il n'en reste pas moins digne de la confiance et de l'affection du Souverain Pontife, qui le lui prouve en lui conservant son rang parmi les pasteurs du troupeau de Jésus-Christ.

Le *Journal* cite ce que nous avons dit de lui et ajoute :

« Admirez la logique de la rédaction de notre voisin ! Nous faisons des vœux pour l'Irlande combattant pour sa liberté contre l'Angleterre qui l'opprime de plus de siècles ; vite notre confrère monte sur les toits pour nous décerner un brevet de fénisme ; grand merci, bon gentilhomme ! Nous ne sommes pas fénien et pour nous tranquilliser un peu à notre endroit, apprenez que nous sommes de tout cœur pour toutes les nobles causes, pour tous les peuples opprimés qu'ils soient ; Irlandais, Polonais, Crétois ; mais nous n'avons jamais été et ne serons jamais favorables aux pillards et aux assassins qui ont envahi le Canada et qui menacent de le faire encore à l'heure qu'il est. »

Ces explications ont pour but de calmer les justes susceptibilités des citoyens de St. Hyacinthe, effrayés des folies du *Journal*, mais elles sont rien moins que satisfaisantes, car notre révolutionnaire a dit, avant de donner l'accablante aux fénians d'Irlande, que le joug anglais pesait en Amérique ; elles ne signifiaient d'ailleurs qu'une chose, c'est que le voisin est fénien en Irlande seulement et pas en Canada.

Nous apprenons, par lettre privée, que le Révé. Messire Moreau, du s'embarquant samedi le 16 du courant en compagnie de la Supérieure générale des Révérendes Dames de la Présentation, et de la Révé. Sœur St. Marc, pour son retour en Canada. Messire Moreau sera parmi nous à la fin de mars.

On dit que l'hon. M. Laframboise a l'intention de se présenter dans le comté de St. Hyacinthe pour la Chambre des Communes, en opposition à M. Raymond, le député actuel.

On n'indique pas le candidat pour les Communes dans le comté de Bagot, délaissé par M. Laframboise, mais on dit que M. Raphaël Fontaine serait le candidat pour le gouvernement local.

Nous croyons que M. Rainville, avocat, de Montréal, se présentera pour la chambre locale dans le comté de Rouville.

Le Conseil Législatif de la Colombie Anglaise vient de demander à l'unanimité l'admission de cette colonie dans la Confédération de l'Amérique Britannique du Nord.

Les journaux de Charlottetown annoncent que l'hon. John Rose va être nommé Lieut.-Gouverneur de l'île du Prince-Edouard. Il entrerait en charge au printemps.

La lecture faite par M. Ls. Delorme devant la Société d'Agriculture du Comté de Bagot, à St. Liboire, a été très goûtée. Malheureusement le mauvais temps a empêché beaucoup de personnes d'y assister.

Nous voudrions suggérer à la Société d'Agriculture du Comté de St. Hyacinthe d'inviter M. Delorme à faire la même lecture sous ses auspices.

Nous espérons aussi que M. Delorme rendra sa lecture publique.

Il paraît que l'Adjudant-Général de Milice, le Col. McDougall, a résigné et qu'il sera remplacé par le Col. Wolsley.

M. Brydges, gérant du G. Tronc a été arrêté à Portland au moment de s'embarquer pour l'Europe. Il paraît que c'est un contracteur mécontent qui, avec l'aide d'une triette américaine, a fait opérer cette arrestation. Dans l'espace de quelques instants des cautionnements au montant de \$85,000 ont été offerts ; et M. Brydges a pu partir pour l'Europe.

Le but de son voyage, dit *Le Pionnier*, est d'obtenir de l'aide pour réparer le chemin de fer du G. Tronc.

M. O'Halloran se retire de la vie publique. M. J. C. Baker se présente à sa place.

Le collège de cette ville possède depuis les premières années de son existence une société littéraire à laquelle on a donné, en signe de respect pour le mémoire du vénérable fondateur de la maison, le nom d'*Académie Grouard*.

Avec le temps, cette institution a subi divers changements. Aujourd'hui, elle jouit d'un degré de perfection qui lui donne le caractère d'un véritable bienfait pour les élèves, en même temps qu'elle peut fournir au public la mesure du zèle intelligent et du dévouement que les supérieurs de la maison apportent dans l'accomplissement de la noble mission à laquelle ils se dévouent généralement : l'instruction de la jeunesse.

Elle est constituée de telle sorte que son action s'étend aux classes inférieures comme aux classes supérieures.

On peut faire partie de l'institution à trois degrés différents : soit comme aspirants, soit comme candidats, soit enfin comme académiciens titulaires. Ces derniers se recrutent dans les deux classes de philosophie, en rhétorique et en seconde. Ils ne peuvent être plus de vingt.

On peut devenir candidats en troisième et en quatrième. Le candidat de même que l'aspirant, qui se prend en cinquième et sixième, quoiqu'appartenant à l'institution n'est cependant pas académicien. Mais tout élève qui veut le devenir doit passer par ces deux degrés.

Ainsi, un jeune élève qui négligerait dès ses premières années de devenir aspirant, n'aurait plus aucun moyen de se gagner plus tard un des vingt sièges destinés à récompenser le travail. En entrant au collège, le jeune enfant se voit donc dans la nécessité de travailler beaucoup s'il veut ne pas échouer dans ses tentatives pour faire partie de l'institution, lorsqu'il lui faudra subir les épreuves de rigueur.

Pour l'aspirant, l'épreuve consiste à préparer un devoir latin ou une version qu'il soumet d'abord à son professeur. Celui-ci juge le devoir digne ou non d'être transmis au bureau des examinateurs, composés d'académiciens titulaires, et suivant le cas, il y appose ou non sa signature, sans laquelle le devoir n'aurait seulement pas l'honneur d'un examen. Ainsi, signé, il est transmis au bureau, qui le juge digne ou non d'entrer au cahier d'honneur ouvert à cet effet. Le devoir admis, l'élève heureux est proclamé aspirant par l'élève directeur de l'institution, devant la communauté assemblée, après avoir toutefois été élu préalablement par ses confrères de classe. Les mêmes épreuves se répètent pour l'aspirant qui veut devenir candidat, et pour le candidat qui veut devenir académicien titulaire, avec la différence que les candidats sont tenus de présenter des compositions littéraires au lieu d'un devoir latin ou d'une version.

Ce léger exposé de la constitution qui régit l'académie suffit pour faire voir quelle émulation l'existence d'une semblable institution doit faire naître parmi les élèves, et de quel surcroît de force dans les études, elle doit être le principe.

Outre ses réunions privées, l'académie donne de temps à autre des séances solennelles auxquelles est admis le public qui s'y rend toujours avec empressement.

C'est à une de ces séances que nous assistions mardi soir. Elle

avait été préparée à l'occasion de la fête de Mgr. Joseph Laroque, qui en cette circonstance occupait la première place, ayant à sa droite Mgr. de St. Hyacinthe. Plusieurs prêtres et l'élite de la société de St. Hyacinthe assistaient aussi.

Un joyeux vin chanté par les élèves accueillit Nos Seigneurs les Evêques quand ils entrèrent dans la salle, magnifiquement décorée pour l'occasion.

Après quelques paroles de M. C. Langehe, directeur de l'institution, adressées à l'assemblée, et en particulier à Nos Seigneurs les Evêques, Sa grandeur, Mgr. Joseph Laroque s'éleva à quatre nouveaux académiciens, leurs diplômes de réception. Puis nous eûmes l'avantage d'entendre de M. Horace Durocher, jeune élève de seconde, une lecture intitulée : « L'Autonomie. »

Ce travail, fruit de la seule imagination de l'auteur, dénote un beau talent, et d'heureuses dispositions pour la composition. Toujours, l'excellence de la pensée se trouve rehaussée par de gracieuses images, et par les charmes du style.

M. Joseph Archambault, élève en rhétorique n'a pas moins intéressé son auditoire. Le beau fait d'armes de Dillard et de ses 17 compagnons lui avait fourni le canevas d'une belle narration historique. M. Archambault a réussi à faire ressortir avec bonheur toute la valeur de ses héros, et il nous a raconté cette page sublime de notre histoire en termes qui font honneur à son patriotisme.

Le travail de M. J. Desrosiers, « Les larmes d'un père, » qui vint en troisième lieu, nous démontra que non seulement les professeurs du collège de St. Hyacinthe s'occupaient d'initier leurs élèves à toutes les beautés de la langue française, mais encore qu'ils savent les rendre maîtres des langues étrangères.

Il s'agissait de savoir lequel de ces trois écrivains, Virgile, Pindare ou l'auteur de la Bible, paraissait avoir bien compris la douleur d'un père. Le jeune critique, s'emparant de ce passage de l'Ecriture sainte où se trouve retracée la douleur qu'éprouve le roi David quand on lui annonce la mort de son fils de nature, Absolom, ne tarda pas à trouver avec beaucoup de pénétration, dans l'élévation des sentiments exprimés par David un motif de conclure à la supériorité de l'écrivain sacré sur les deux autres.

La composition de M. Desrosiers est véritablement un succès, tant pour la forme que pour le fond. Quand les trois lectures furent terminées, M. Desrosiers, le secrétaire de l'institution, fit son rapport, constatant les travaux de l'académie depuis sa réorganisation au commencement de cette année scolaire, jusqu'à aujourd'hui.

Plusieurs candidats et aspirants furent ensuite proclamés et reçurent leurs insignes.

Pour se conformer à une règle de l'institution qui veut que dans ces séances solennelles, quelques candidats et aspirants lisent des devoirs, M. X. Barque, Ang. Duvert, Ovide Côté et A. Papineau nous lurent des devoirs latins et des versions. Ces différentes productions attestent le talent des élèves.

A la fin de la séance, le Révé. M. Desrosiers, qui tenait la place de M. le Supérieur, se leva pour remercier Nos Seigneurs les Evêques et l'assemblée, de la bienveillance qu'ils témoignaient à la maison en assistant à ces exercices littéraires.

Mgr. Jos. Laroque, prenant ensuite la parole, donna de puissants encouragements aux élèves, et exprima aux supérieurs de la maison toute la sympathie que lui, et les citoyens de la ville entretenaient pour eux.

Mgr. de St. Hyacinthe remercia Mgr. Joseph Laroque de lui avoir donné une famille aussi digne de son cœur de pasteur que celle qu'il rencontrerait pour la première fois dans de semblables circonstances.

Nous ne pouvons terminer ce compte-rendu sans adresser à qui de droit les éloges que méritent les Messieurs chargés de la musique.

Cette partie du programme n'a pas peu contribué à rehausser l'éclat de la séance. — (Communiqué.)

On lit dans l'*Ordre* :

On ne paraît s'occuper, depuis quel temps, que des prochaines élections générales, et les nouvelles qui nous parviennent chaque jour suffiraient pour former un bulletin électoral quotidien.

Pour aujourd'hui nous nous contenterons d'enregistrer ce que nous avons appris ces jours-ci.

On parle de notre confrère du *Pays*, M. Alphonse Lussign, comme devant se présenter à Rouville, pour la chambre des communes ; de M. Oscar Archambault, à l'Assemblée, et de M. Alphonse Gouffon, à Vercheres, pour le parlement local. On dit aussi que M. Wilfrid Laurier, du *Défenseur*, se présenterait à Drummondville et Arthabaska.

On aurait tort d'accorder une trop grande importance à quelque mouvement de troupes vers la frontière. Depuis un certain temps, il est vrai que quelques corps militaires ont reçu des ordres en prévision d'une tentative fénienne ; mais nous pouvons affirmer que ce sont de pures mesures de prudence. Nous avons annoncé, il y a quelque jours, que le gouvernement était allé au courant des menées fénienes. Nous nous fondions sur une dépêche qui était de nature à inspirer quelque alarme et qui allait jusqu'à fixer le lieu de rendez-vous des fénians non loin de Boston.

Ces nouvelles venant de bonne source, le gouvernement a pris ses précautions ; mais des renseignements particuliers que nous recevons de personnes autorisées, sur les mouvements fénienes au milieu des fénians mêmes, nous portent à croire qu'il y a eu de l'exagération. Tout est dans le calme le plus profond sur les frontières américaines et s'il y a réellement des projets d'invasion, il faut qu'ils viennent d'un point inattendu, auquel personne ne pense. De Boston, de St. Alban, de Rouse's Point, de Fairfield les diverses éclaircies canadiennes télégraphient, en date d'hier, tout la même chose. *Tout est tranquille ; pas le moindre signe de fénien.* — *Minerve.*

Nous devons avertir une nouvelle fois le public de se méfier des histoires que l'on fait circuler sur le

compte des fénians. Les nouvelles qu'on nous arrive de New-York annonçant une invasion de 30,000 Irlandais, sont de pures inventions. Plusieurs officiers de police secrète, envoyés parmi les agitateurs, sont de retour à Montréal depuis hier ils rapportent que tout est tranquille et qu'il n'y a pas un seul fénien sur les frontières. D'autres agents télégraphient d'hier midi de Boston, Plattsburgh, St. Alban, Rouse's Point, Malone, et autres endroits, qu'il n'y a rien de changé dans la situation et que tout est dans le calme le plus profond.

Le gén. Michel a reçu un semblable rapport dans le cours de la journée d'hier.

La seule nouvelle de quelque valeur vient de New-York. Elle confirme le dire du télégraphe sur l'excitation fénienne ; mais le correspondant ajoute que personne ne veut souscrire de fonds et que l'on se contente de protester. — *Minerve.*

On n'a pas encore entendu parler de la troisième lecture du bill de la confédération. Les ministres d'ici n'en ont pas plus de nouvelles. Il est possible qu'elle soit retardée de quelques jours pour permettre la proposition du bill accessoire de garantie. Car, le bill de la confédération ordonne la confection du chemin de fer intercolonial ; si la chambre complétait ce bill et si, quelques jours, elle nous mettait dans une impossibilité de l'exécuter en refusant sa garantie pour un emprunt, il y aurait contradiction. On a peut-être voulu entrer le bill de garantie pour l'inclure, en quelque sorte, dans le bill principal, que l'on a en soi, auparavant, de mettre dans une position sautive. Car le bill de la confédération a subi victorieusement, le 5 mars dans la chambre anglaise, sa dernière épreuve sérieuse. Avant que la chambre des communes se formât en comité, M. Aytoun donna avis qu'à propos de la 118e clause sur le chemin de fer intercolonial, il ferait motion qu'on la retranchât.

M. Gladstone lui fit comprendre que la clause ne comportait pas une promesse de garantie, pour les chambres, de l'emprunt nécessaire à cette fin, et l'amendement fut retiré. La chambre se forma en comité, et quand l'on vint à cette clause, on demanda à M. Adderley quel était le montant de l'emprunt projeté. Celui-ci répondit qu'il avait en vue un montant de \$15,000,000 auquel emprunt le gouvernement donnerait sa garantie ; mais l'adoption de la 118e clause n'engagerait point la chambre.

M. Lowe déclara qu'il pensait la chambre engagée par cette clause ; mais il croyait aux explications de M. Adderley et il espérait que la chambre refuserait cette garantie.

Toutes les clauses furent adoptées et le bill passa en comité, prêt à subir sa troisième lecture. — *Miner.*

Le Conseil Exécutif a siégé à Montréal, samedi, en présence de Son Excellence l'administrateur du gouvernement. Les hon. MM. Campbell, Chapais et Cockburn, étaient présents. Il a dû être question des menaces des fénians. C'est n'est pas que ces menaces aient rien de sérieux ; mais il importe d'enlever tout prétexte à la crainte éprouvée par les habitants de certaines localités plus exposées, et de soutenir la confiance entière des hommes d'affaires, au commencement de la saison commerciale qui se présente sous de bons auspices.

Les hon. MM. Campbell et Cockburn, sont partis samedi soir pour Ottawa. L'hon. M. Chapais n'a pas quitté Montréal que lundi matin pour la Capitale.

Nous apprenons que par une circulaire à son clergé, Sa Grandeur Mgr. de Montréal lui conseille d'exiger l'escompte sur les paiements en argent monnayé pour toutes redevances aux fabriques et à l'Eglise, comme la chose se pratique à l'égard des autres grands corps de l'Etat. Dans quelques paroisses, on a déjà pris des mesures en conséquence, et nous apprenons qu'en différents endroits, on a donné instruction au Marguillier en charge de prélever cet escompte, à moins d'en être responsable lui-même. — *Min.*

Jusqu'à ces derniers temps, les Etats-Unis étaient sans loi de banqueroute. Aussi on sait la quantité de malheureux signés chaque jour dans le monde commercial, et le nombre de fortunes scandaleuses volées à des créanciers trop confiants, impitoyablement sacrifiées par les lacunes impardonnables de la législation.

Enfin le dernier congrès a réussi à faire disparaître cet inconvénient. En cette circonstance, les législateurs américains ont eu le pouvoir de faire mieux que de copier la loi de banqueroute qu'ils ont trouvée dans le Statut du Canada. C'est certainement un grand honneur pour nous de fournir des modèles à des hommes aussi experts que nous sommes en matière commerciale. Mais pourquoi dire qu'ils ont tout inventé, et que le Canada est destiné à marcher constamment à leur remorque ? — *Minerve.*

Il y a quelque temps, nous présentions un exposé de la situation financière de plusieurs banques américaines qui, avec une encaisse métallique de quelques centaines de mille dollars, émettaient des billets pour un montant de plusieurs millions. En même temps, nous signalions le danger d'augmenter continuellement la masse de la monnaie fiduciaire en circulation parce qu'il est impossible de maintenir la valeur du papier monnaie en proportionnant son émission au besoin de la circulation. Ces spéculations hasardeuses et risquées, ces opérations sans garanties reposant uniquement sur la confiance, nous faisaient craindre une crise pour l'avenir, il semble que les événements des derniers jours justifient jusqu'à un certain point nos prévisions, comme on pourra le voir par l'article suivant emprunté à *Boston Journal* :

« Il y a ici dit ce journal un sentiment général de défiance à l'égard des opérations des courtiers et des banquiers. Les récentes catastrophes ont révélé de si incroyables irrégularités, que même les maisons les mieux établies et les plus haut placées dans l'opinion publique ne sont pas à l'abri des soupçons, qu'elles ont fait naître. »

Le premier versement mensuel de la société Permanente de construction de St. Hyacinthe se fera le premier Avril prochain. Que ceux qui n'ont pas encore pris de paris se hâtent

« Ce n'est pas à Boston seulement qu'il y a ébranlement considérable dans le monde financier. Nombre de maisons, dont le naufrage n'est pas complet, ont éprouvé de pertes considérables. Wall street a été le théâtre de grands désastres qui n'ont pas été publiquement annoncés. Il est évident qu'il y a un arrière de compte qui ne se règlera pas sans de rudes secousses. Mais mieux vaut en finir que de traîner en longueur. Il est encore temps de prévenir d'irréparables catastrophes, et de les circonscrive dans un cercle limité. Nous récapitulons les sinistres qui ont éclaté depuis quelques jours :

« 1o La « National Bank » de Meridith (New-York) tombée. Cause, — spéculations du Président.

Hier matin nous avons été témoin d'une bien touchante cérémonie : nous voulons parler du service funèbre de Mademoiselle Amanda Archambault.

Cette jeune fille, décédée le jour même où elle atteignait sa dix-septième année, s'était acquise l'estime et la sympathie de tous ceux qui la connurent. Depuis plusieurs mois déjà elle souffrait de cette maladie lente, mais sûre, qui fait tant de victimes : la consommation. Ceux qui l'approchaient constataient, la douleur dans le cœur, le progrès du mal; les liens qui la retenaient attachée à la terre s'affaiblissaient graduellement chaque jour. Elle seule ne s'apercevait pas qu'elle penchait vers la tombe.

Le jour vint cependant où elle comprit qu'il lui fallait faire son sacrifice; elle comprit qu'elle devait renoncer à ses parents, à sa bonne mère, à ses amis. Ce jour là le soleil ne lui parut pas moins brillant; la nature ne lui parut pas triste comme aux personnes malheureuses. Pendant que des pleurs se faisaient entendre à son chevet, elle priait avec calme, et elle disait: Je croyais qu'il était bien plus terrible de mourir. — Admirable candeur d'un cœur pur, certain d'aller brûler dans l'éternel bonheur d'un éternel amour!

L'heure funèbre sona; elle rendit son âme à Dieu en prononçant ces mots: Le Ciel!

Où, elle est au ciel, car c'est le séjour des Anges!

Durant tout le temps que les restes mortels d'une jeune et regrettée défunte restèrent exposés, la foule ne cessa de venir prier dans la chambre mortuaire. — Comme elle est belle! disait-on. Elle dort du sommeil des bienheureux!

On songeait moins à prier pour elle qu'à l'envoyer.

Chacun a pris une part à la peine de la vénérable mère. Si la douleur publique peut être un soulagement à sa propre douleur, elle devra supporter son malheur sans amertume, car jamais nous n'a nous enquis à la mort de l'un d'entre nous des marques aussi visibles d'un regret universel.

Durant la cérémonie funèbre, bien des larmes ont coulé. Les compagnes de la défunte au Convent, qui ont déposé dans le cercueil leurs adieux écrits, ces sœurs Révérendes maitresses comme les mères de famille, les personnes de l'âge mûr comme celles du jeune âge, ont versé des larmes sur cette tombe qui garde les restes de celle que tout le monde a aimée et que tout le monde regrette.

Voici quelques vers que l'on nous prie de publier:

IN MEMORIAM.

Comme une tendre fleur, elle a fini ses jours;

Ses parents, ses amis la pleureront toujours.

Bonne et tendre Amanda, douce et charmante amie,

Faut-il donc pour toujours que la nous sois ravie?

Nous accablés nous sont (plus que ceux de la douleur,

Et nous ne ressentons que le poids du malheur.

Ah! si déjà la vie, une avec les anges,

De Dieu de bonté célèbre les louanges,

Fais que, par ton secours, nous puissions à jamais

Gouter le vrai bonheur de l'éternelle paix!

Adieu donc, chère et bonne amie!

Hélas! nous ne te verrons plus.

Nous garderons toute la vie

Le souvenir de tes vertus.

EUGÈNE D'OLYMPIE.

Les journaux français les plus

divers d'opinion s'accordent à

critiquer le récent discours du roi

de Prusse au double point de vue

de l'avenir de la liberté en Europe

et de la politique traditionnelle de

la France. Il nous suffira, pour

donner une idée complète de leur

attitude, de citer l'appréciation du

Temps et celle du Monde. Le Temps

s'exprime comme suit:

"Si les Allemands trouvent que

leurs aspirations de 1848 sont satis-

faites par un système militaire qui

ne profite qu'à l'élévation de la

maison royale de Prusse, et qui ne

laisse pas plus de garanties à l'auto-

rité des individus qu'à celle des

États; si les divertissements de

l'histoire sont pour eux; si les tien-

nements à renouveler par eux-mêmes

une expérience qui n'est dans les

annales du monde, c'est affaire à

eux; et, pourtant, nous ne nous en

consolons point, car nous ne savons

ce que la démission d'un peuple

coûte à la liberté et à la prospérité

de ses voisins. Le roi de Prusse le

dit fort bien, si l'accomplissement

de son œuvre est possible: s'il trou-

ve l'état hier, et qu'ils ne le se-

ront peut-être plus tard" à ses vastes

conceptions, c'est qu'on est en

encore au lendemain de la bataille de

Sadowa. C'est avant que la gris-

erie de la poudre, la fascination de

la victoire lui dissipe, que le gouver-

nement prussien a voulu sur-

prendre les populations allemandes.

Il l'a vu hautement, il a pu saisir

le moment précis où les peuples se

discours dont il faut examiner les

sous-entendus autant que les pa-

rols. Le roi Guillaume affirme la

résurrection de l'Empire d'Allema-

gne, et le présente comme un édi-

fice dont le contournement ne se fa-

ra pas attendre et dont les bases

sont déjà à présent posées.

"Ses limites sont indiquées en

deux mots: les Alpes et la mer;

mais ces deux mots valent tout un

programme: c'est l'absorption de

la confédération du Sud, c'est le

démembrement de l'Autriche, c'est

la constitution d'un Etat unitaire

équivalent à l'ancienne confédération

germanique, qui comptait 45

millions d'habitants, et soumis à un

régime qui permet d'appeler toute

la population sous les drapeaux.

"Le discours royal dit, il est vrai,

que cette confédération sera pure-

ment défensive; mais ce mot a

plusieurs sens, et les faits en ont

donné un commentaire peu rassu-

rant. La Prusse affirmait déjà qu'elle

ne faisait que se défendre quand

elle conquiert l'Allemagne, quand

elle enlève au Danemark la moitié

des provinces et c'est encore par

mesure défensive qu'elle garde la

Hollande. Elle songerait aujourd'hui

à revendiquer la Lorraine et l'Alsace,

que ce serait toujours par mesure

défensive: la diplomatie sait au

besoin étendre les frontières des

motifs aussi bien que celle des

provinces.

"Le roi Guillaume, prince pieux

ne manque pas de rendre grâce à la

Providence, qui lui a permis de dé-

pouiller ses voisins. Sa politique

est un mélange bizarre de piété et

de révolution. En vain affirme-t-il

qu'il est arrivé versé but désiré

par des voies qu'il n'a pu choisir,

ni prévoir. Cette assertion, qui

tendrait rien moins qu'à transfor-

mer M. de Bismarck en ange des-

cendant des dieux pour conduire l'Al-

lemagne vers ses nouvelles destines

ne sera pas ratifiée par l'histoire. M.

Bismarck est un homme de chair

et d'os, et les chemins qu'il a suivis

ne sont pas ceux qu'un message

céleste pose le pied.

L'importation d'Étalons Percherons

et de Bête de la Mer Noire par nos

Sociétés d'Agriculture.

L'IMPORTATION des étalons perche-

rons par nos sociétés d'agriculture

promet de donner un grand succès.

L'opinion publique est excitée et dans plu-

sieurs comités ont les sociétés d'agri-

culture s'occupent d'importer des

étalons de choix. Nous sommes en

un grand contentement, car nous

sommes en mesure de faire un choix

de choix. Nous sommes en mesure

de faire un choix. Nous sommes en

mesure de faire un choix. Nous

sommes en mesure de faire un choix

de choix. Nous sommes en mesure

de faire un choix. Nous sommes en

mesure de faire un choix. Nous

sommes en mesure de faire un choix

de choix. Nous sommes en mesure

de faire un choix. Nous sommes en

mesure de faire un choix. Nous

sommes en mesure de faire un choix

de choix. Nous sommes en mesure

de faire un choix. Nous sommes en

mesure de faire un choix. Nous

sommes en mesure de faire un choix

de choix. Nous sommes en mesure

de faire un choix. Nous sommes en

mesure de faire un choix. Nous

sommes en mesure de faire un choix

de choix. Nous sommes en mesure

de faire un choix. Nous sommes en

mesure de faire un choix. Nous

sommes en mesure de faire un choix

de choix. Nous sommes en mesure

de faire un choix. Nous sommes en

mesure de faire un choix. Nous

sommes en mesure de faire un choix

de choix. Nous sommes en mesure

de faire un choix. Nous sommes en

mesure de faire un choix. Nous

sommes en mesure de faire un choix

de choix. Nous sommes en mesure

de faire un choix. Nous sommes en

mesure de faire un choix. Nous

sommes en mesure de faire un choix

de choix. Nous sommes en mesure

de faire un choix. Nous sommes en

mesure de faire un choix. Nous

sommes en mesure de faire un choix

de choix. Nous sommes en mesure

de faire un choix. Nous sommes en

de choix. Nous sommes en mesure

de faire un choix. Nous sommes en

mesure de faire un choix. Nous

sommes en mesure de faire un choix

de choix. Nous sommes en mesure

de faire un choix. Nous sommes en

mesure de faire un choix. Nous

sommes en mesure de faire un choix

de choix. Nous sommes en mesure

de faire un choix. Nous sommes en

mesure de faire un choix. Nous

sommes en mesure de faire un choix

de choix. Nous sommes en mesure

de faire un choix. Nous sommes en

mesure de faire un choix. Nous

sommes en mesure de faire un choix

de choix. Nous sommes en mesure

de faire un choix. Nous sommes en

mesure de faire un choix. Nous

sommes en mesure de faire un choix

de choix. Nous sommes en mesure

de faire un choix. Nous sommes en